



ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE Année 2020-2021



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le JIS est organisateur de l'accueil périscolaire dans les écoles de la commune

1. Lieux d'accueils

L'accueil s'effectue sur 7 sites :

- 😊 Ecole maternelle Marie Mauron
- 😊 Ecole maternelle Jules Audibert
- 😊 Ecole maternelle Louis Palazy
- 😊 Groupe scolaire Marcel Pagnol
- 😊 Ecole élémentaire Jean Giono
- 😊 Ecole élémentaire Jules Ferry
- 😊 Ecole élémentaire Jean Aicard

• Horaires

	Matin	Soir
MATERNELLE MARIE MAURON	7H30-8H30	16H30-18H30
MATERNELLE JULES AUDIBERT	7H30-8H30	16H30-18H30
MATERNELLE LOUIS PALAZY	7H30-8H30	16H30-18H30
GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL	7H30-8H30	16H30-18H30
JULES FERRY	7H30-8H30	16H30-18H30
JEAN AICARD	7H30-8H30	16H30-18H30
JEAN GIONO	7H30-8H30	16H30-18H30

2. L'encadrement :

Matin :

1 directeur + animateurs diplômés selon le nombre d'enfants

Soir :

1 directeur + animateurs diplômés (BAFA, BPJEPS, CAP PETITE ENFANCE OU ETUDIANT) selon structure

La direction est assurée par un directeur (trice) permanent(e) de la structure sous le contrôle d'une coordonnatrice en charge du secteur périscolaire.

3. Capacité d'accueil :

Selon la capacité du centre
De 30 à 62 enfants

4. Modalités d'inscriptions :

Une inscription préalable est nécessaire au JIS

Une adhésion de 40 € par famille est demandée par année scolaire
+ 10 € par service (ALSH) et par enfant.

Aucun enfant ne sera accepté sans inscription.

Décompte par $\frac{1}{2}$ Heure

De 0.37 € à 1.87 € la $\frac{1}{2}$ Heure, en fonction des revenus de la famille, et en accord avec la CAF.

Barème A	0.38 €
Barème B	0.92 €
Barème C	1.07 €
Barème D	1.26 €
Barème E	1.42 €
Barème F	1.59 €
Barème G	1.74 €
Barème H	1.91 €

Le paiement s'effectue à réception d'une facture mensuelle, basée sur la présence réelle de l'enfant au cours du mois écoulé.

Il est demandé aux parents de :

- ✓ Prévenir en cas d'absence ou de changement de jours, en téléphonant ou en le signalant à l'animateur (trice).

- ✓ Pour les enfants venant occasionnellement, avertir l'instituteur (trice) le matin pour le soir ou le responsable de l'accueil. (message téléphone)
 - De respecter les horaires

Le matin : A partir de 7h30

Le soir : Jusqu'à 18h30

Aucun retard successif ne sera toléré.

Au-delà de 18h35, l'enfant sera confié aux services de la Mairie (Police Municipale)

A l'inscription les parents s'engagent à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter

Protocole d'accueil pour les enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques

Nous accueillons également des enfants avec un PAI (Projet Accueil Individualisé)

Les enfants munis d'un PAI doivent être clairement identifiés dès l'inscription. Pour cela, nous demandons aux parents de nous transmettre toutes les informations relatives à la santé de leur enfant, ainsi que tous les documents liés au protocole (même si ceux-ci ont déjà été transmis à l'école). Nous insistons lors de chaque inscription pour que nous soit signalé tout changement relatif à la santé de l'enfant qui peut survenir en cours d'année.

L'accueil d'enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs et permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant.

L'enrichissement est aussi celui des autres enfants, dans la connaissance mutuelle, le regard porté sur les personnes en situation de handicap ou différents. En vivant ensemble, en jouant et pratiquant en commun des activités, les enfants apprennent la tolérance, le respect des différences, le partage et la solidarité.

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs vise à changer le regard que nous portons sur les personnes handicapées. Sa mise en œuvre s'exprime par un objectif présent dans la plupart des projets éducatifs et qui concerne le « vivre ensemble ».

Il tiendra compte de l'enfant, de sa famille, des liens entre celle-ci et l'organisateur ainsi que de la formation de l'équipe pédagogique.

Il n'existe pas de réglementation spécifique pour l'accueil d'enfants en situation de handicap en accueil collectif de mineurs, c'est donc le droit commun qu'il y a lieu d'appliquer. Il est seulement indiqué que le projet éducatif doit « prendre en compte les spécificités de cet accueil » et

que sa mise en œuvre doit préciser le cas échéant les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap.

Les dispositions prises pour l'intégration d'un enfant « différent » sont incluses dans notre projet pédagogique, ce qui suppose que tous les acteurs (organisateur, équipe, famille, enfants) soient informés, voire formés, sur les spécificités de l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou/et à besoins spécifiques et de ce que cela entraîne en termes d'aménagements à effectuer, d'attitudes à avoir ou de précautions à prendre.

Durant toute la période d'accueil aura lieu la consolidation du protocole qui sera possible en réalisant un travail régulier avec tous les acteurs concernés.

A la fin de l'accueil, une dernière rencontre permettra d'effectuer une évaluation globale.

I. Accueils Maternelles

Le fonctionnement est à la fois souple et adapté au rythme de vie des enfants en âge maternel.

Nous veillons à répondre aux besoins des enfants en leur offrant une salle accueillante et sécurisante.

1. Accueil matin et soir

Le matin :

A partir de 7h30

Les enfants et les parents sont accueillis par une personne au portail ou à la porte d'entrée de l'école afin d'être constamment à l'écoute.

Les enfants se dirigeront selon leur désir (coin jeux, dessin, repos, coin lecture...)

Nous privilégierons des temps calmes.

Possibilité de prendre le petit déjeuner (fourni par les parents)

Vers 8h20, les enfants seront confiés à l'équipe enseignante et seront alors sous leur responsabilité.

Le soir :

A 16h20

- ✓ Accueil des enfants
- ✓ Passage aux sanitaires avant le goûter.
- ✓ Le goûter est fourni par la famille. Celui-ci devra être stocké dans « une boîte à goûter » rigide et fermée avec le nom et le prénom de l'enfant. Il sera mis dans le cartable de l'enfant tous les jours de la semaine scolaire.
- ✓ Moment de détente
- ✓ Activités diverses de courte durée (environ 20 minutes en alternance)

Voir projet pédagogique par structure

2. Les objectifs pédagogiques

- ✓ Développer la psychomotricité par la pratique d'activités physiques en apprenant à coordonner ses mouvements.

Activités extérieures :

- ✓ Jeux de plein air, Expression corporelle, Jeux collectifs

Activités intérieures :

Jeux éducatifs, Jeux chantés, contes, Activités manuelles

- ✓ Développer l'expression, l'imagination, la création, l'utilisation de divers matériaux
- ✓ Apprendre à écouter, à respecter les consignes. Prêter, partager avec les autres.
- ✓ Contribuer à son épanouissement pendant son temps libre, sans jamais le Contraindre à pratiquer une activité contre son gré.
- ✓ Faciliter son intégration et sa vie sociale pour tous les enfants, y compris ceux avec un handicap.

Ce temps supplémentaire au sein de l'école ne doit pas être une attente, mais un moment de convivialité et de divertissement.

Notre principale préoccupation est le bien-être de l'enfant.

1. L'évaluation :

Chaque projet est évalué par l'animateur selon les critères définis au préalable. Les projets d'activités sont présentés pour une période d'un mois (à définir) Selon le thème choisi par l'équipe pédagogique.

Une réunion a lieu une fois par semaine avec l'ensemble des intervenants, afin d'avoir un compte rendu sur la période écoulée, échanger les impressions, apporter des idées et élaborer ensemble le prochain projet en tenant compte si possible du projet de l'école.

2. La sécurité :

Le départ des enfants se fera à $\frac{1}{2}$ heure fixe : soit 17h00, soit 17h30 (un battement de 5 à 10 minutes maxi est autorisé).

A partir 18h00 le départ s'effectue à la demande et ce jusqu' 'à 18h30.

Les animateurs ont la liste des personnes habilitées à venir chercher les enfants, Seules les personnes autorisées pourront repartir avec l(es) 'enfant(s), sur présentation d'une carte d'identité, ou d'une autorisation parentale écrite et dument signée.

L'application du plan Vigipirate nous a contraints à organiser autrement l'accueil des enfants et des parents.

Une personne référente est au portail afin de veiller au contrôle des personnes qui emmènent et récupèrent les enfants.

Un animateur est chargé d'accueillir les enfants en toute sécurité, et de les accompagner dans leur lieu d'accueil.

Les portails restent fermés et aucune personne n'est autorisée à pénétrer à l'intérieur de l'école.

II. Accueils Élémentaires

1. Accueil matin et soir

Le matin :

A partir de 7h30

Les enfants et les parents sont accueillis par une personne au portail ou à la porte d'entrée de l'école afin d'être constamment à l'écoute.

Les enfants se dirigeront dans le réfectoire ou la salle polyvalente.

Moment de détente

- Jeux autour de la lecture
- Jeux de société
- Libre choix (dessin, ...)
- Possibilité de prendre le petit déjeuner (fourni par les parents)

Nous privilégierons les temps calmes

Le soir :

16h30 : Accueil des enfants

- Passage aux sanitaires avant le goûter.
- Le goûter est fourni par la famille. Celui-ci devra être stocké dans « une boîte à goûter » rigide et fermée avec le nom et le prénom de l'enfant. Il sera mis dans le cartable de l'enfant tous les jours de la semaine scolaire.
- Opportunité d'accompagnement scolaire en accord avec les parents, et en collaboration avec l'équipe enseignante
- Activités proposées selon planning ou selon le choix de chacun. Jeux libres, dessin, jeux de construction, jeux de société, jeux collectifs, participation aux projets...

2. Les objectifs pédagogiques

Cette année, en cohésion avec l'équipe dirigeante et l'équipe d'animation nous accentuons notre volonté de mettre en œuvre l'inclusion des enfants en situation de handicap pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

Notre objectif principal : Aménager au mieux le temps libre de l'enfant en lui proposant diverses activités : ludiques, sportives, créatives et contribuer ainsi à l'épanouissement personnel de chaque enfant, en développant :

- L'expression et la créativité
- L'imagination
- La découverte et la maîtrise de son corps
- L'esprit de groupe
- Le respect des règles
- Le respect de soi et d'autrui
- La connaissance et la protection de l'environnement
- L'initiation aux activités sportives et culturelles
- La sociabilité

Activités selon le programme :

- Physiques ou sportives
- Ex : jeux collectifs, jeux individuels, rencontre inter-écoles
- Arts plastiques
- Continuité du projet d'école

Notre équipe sera renforcée par deux volontaires en contrat service civique qui auront pour mission de proposer des ateliers qui permettront de s'initier aux langues étrangères, à la lecture, à l'écriture ...

Ces projets sont à développer et à mettre en place sur les accueils élémentaires par cycle.

Voir projet pédagogique par structure

Le rôle de l'animateur (trice) est d'inciter les enfants à participer, sans les y contraindre.

De faciliter l'accès à la vie collective, en intégrant tous les enfants en difficultés physiques et morales.



1. Evaluation :

Les projets d'activités sont présentés par l'équipe d'animation pour une période (à définir) qu'ils essaieront de respecter, de faire évoluer, mais qu'ils pourront modifier.

Chaque animateur évalue ses projets selon des critères définis au préalable.

Une réunion aura lieu une fois par semaine avec l'ensemble des intervenants, afin d'avoir un compte rendu sur la période écoulée, échanger ses impressions, apporter des idées et élaborer ensemble les prochains projets.

2. Sécurité :

Le départ des enfants se fera à $\frac{1}{2}$ heure fixe : soit 17h00, soit 17h30 (un battement de 5 à 10 minutes maxi est autorisé).

A partir 18h00 le départ s'effectue à la demande et ce jusqu' 'à 18h30.

Les enfants autorisés à partir seul ne pourront le faire qu'à l'heure indiquée par les parents. (Sauf autorisation parentale écrite)

La liste des personnes habilitées à venir chercher les enfants est en possession des animateurs (fiche de renseignements)

Seules les personnes inscrites sur cette liste pourront repartir avec l'(es) enfant(s), sur présentation d'une carte d'identité, ou d'une autorisation parentale écrite et dument signée.

Aucun retard répétitif ne sera accepté.

Au-delà de 18h35, les enfants seront confiés aux services de la Mairie (Police Municipale)

L'application du plan Vigipirate nous a contraints à organiser autrement l'accueil des enfants et des parents.

Une personne référente est chargée de veiller au contrôle des personnes qui récupèrent les enfants.

Un animateur est chargé d'accueillir les enfants en toute sécurité, et de les accompagner dans leur lieu d'accueil.

Les portails restent fermés et aucune personne n'est autorisée à pénétrer à l'intérieur de l'école.